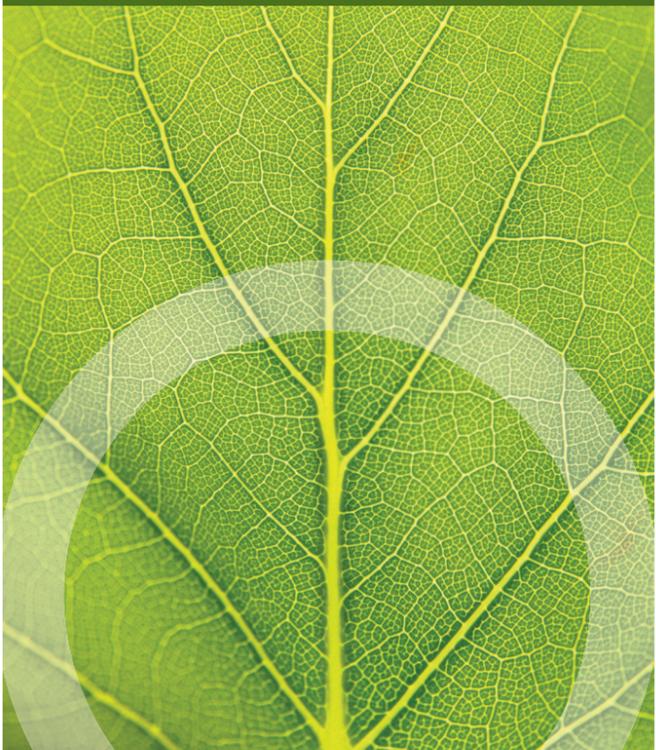




Biosécurité végétale à la ferme Protéger les ressources végétales



L'adoption de bonnes pratiques de biosécurité est plus importante aujourd'hui que jamais. En raison de l'intensification des exploitations agricoles d'aujourd'hui et de l'augmentation du commerce et des déplacements internationaux, le risque d'exposition aux ravageurs et aux maladies s'est accru. Vous pouvez contribuer à protéger votre exploitation et les ressources végétales du Canada en améliorant les pratiques de biosécurité dans votre exploitation.

Qu'entend-on par biosécurité végétale à la ferme?

Il s'agit d'une série de pratiques de gestion visant à prévenir ou à réduire :

- l'introduction de ravageurs dans l'exploitation;
- la propagation de ces ravageurs dans l'exploitation;
- la propagation des ravageurs hors de l'exploitation.

Pourquoi la biosécurité végétale à la ferme est elle importante?

La biosécurité à la ferme est importante, car elle aide à protéger les végétaux contre les maladies et les ravageurs. La santé des végétaux et des cultures est essentielle à la pérennité et la rentabilité du secteur agricole canadien. L'expérience a démontré qu'il est plus facile et plus économique d'empêcher l'introduction de ravageurs que de contrôler ou d'éradiquer un ravageur introduit ou bien établi. La biosécurité à la ferme peut :

- améliorer ou maintenir la biodiversité et la productivité végétale;
- réduire le risque d'augmentation des coûts d'exploitation ou de diminution de revenus associés à la présence de ravageurs ou de maladies;
- protéger les marchés domestiques et d'exportation;
- maintenir ou accroître la valeur des terres agricoles.

Par où commencer?

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) offre un guide de planification sur la biosécurité à la ferme à l'intention des producteurs. Ce guide se veut un outil de référence aux producteurs en ce qui concerne l'adoption de bonnes pratiques de biosécurité à la ferme.

Des plans de biosécurité peuvent aussi être élaborés avec l'aide de spécialistes des végétaux et de consultants. Vous pouvez également consulter le département provincial d'agriculture. Lors de l'élaboration de votre plan de biosécurité, veuillez tenir compte de ce qui suit :

- déterminez les ravageurs ou les maladies qui menacent votre exploitation;
- évaluez la façon dont les ravageurs s'introduisent dans votre exploitation, s'y propagent et en sortent;
- instaurez des mesures pour vous aider à gérer et à réduire les risques associés à la présence de ravageurs.

Quelles mesures devrais-je mettre en place?

Intégrez de bonnes mesures de biosécurité à votre routine quotidienne. Il est utile d'investir dans l'élaboration d'un plan de biosécurité pour votre exploitation. Voici des exemples de pratiques que pourrait comprendre un plan de biosécurité efficace.

- Définir des zones protégées comportant un accès contrôlé à la circulation des véhicules et des personnes.
- Assurer le nettoyage et la désinfection de l'équipement, des personnes et des véhicules avant leur entrée dans une zone protégée.
- Contrôler le mouvement de l'équipement, des personnes et des véhicules dans l'exploitation.
- Élaborer un plan de rotation des cultures et de surveillance des ravageurs.
- Informer et former les membres de la famille et du personnel, les fournisseurs de services et autres

visiteurs en ce qui concerne les mesures de biosécurité.

- Utiliser des semences certifiées et des variétés résistantes aux parasites, s'il y a lieu pour aider à minimiser les risques.
- Se servir de méthodes et d'outils modernes (biologiques, chimiques et physiques) pour contrôler ou éradiquer les ravageurs et les maladies.

Qui est responsable de la biosécurité à la ferme?

La santé des végétaux est la responsabilité de tous. Tous ceux qui ont un rôle à jouer dans la production végétale ont aussi un rôle à jouer dans la biosécurité. Cela comprend les producteurs, les directeurs d'exploitations agricoles, les travailleurs agricoles, les spécialistes privés et les gouvernements provinciaux et fédéral. Comme la biosécurité à la ferme est optimale lorsqu'elle est appliquée dans toutes les exploitations,

encouragez tous les intervenants de votre industrie à y contribuer. Un site infesté peut signifier la fermeture des frontières et avoir de graves répercussions sur tout le secteur agricole.

Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur la biosécurité à la ferme?

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent avec l'industrie et les milieux universitaires afin d'élaborer des normes nationales de biosécurité à la ferme pour plusieurs secteurs de production végétale. Nous vous encourageons à utiliser ces normes dans l'élaboration de plans de biosécurité spécifique à votre exploitation végétale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la biosécurité végétale à la ferme, consultez le

www.inspection.gc.ca

Contrôle des modes de transmission des ravageurs via la biosécurité à la ferme

Qui...

est responsable de la biosécurité à la ferme

- Producteurs
- Gérants de ferme
- Employés de la ferme
- Spécialistes privés
- Gouvernements provincial et fédéral

Quels...

sont les principaux modes de transmission des ravageurs

- Véhicules et équipement
- Semences et semis
- Employés et visiteurs
- Vent
- Machinerie non agricole
- Fumier/compost/terre
- Eau d'irrigation
- Fermes adjacentes
- Faune

Comment...

contrôler les modes de transmission des ravageurs

- Analyse du risque
- Plan de biosécurité
- Pratiques exemplaires
- Amélioration continue